

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
 LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire.
 ANNONCES: 20 centimes la ligne
 RÉCLAMES: 25 centimes
 — On traite à forfait —

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 19, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 2 02, 3 39, 5 18; 6 15, 7 23, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 3 32, 4 58, 5 38, 7 17, 8 18, 10 23, 11 23, s.
 Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 8 00, 10 05, 11 45, Tourcoing à Roubaix à Lille, 5 08, 7 10, 8 09, 9 40, 11 34, 12 15, 1 55, 3 31, 5 08, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 06
 DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 26 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 01 soir

BOURSE DE PARIS

DU 10 JUILLET	
3 0/0	60 40
4 1/2	87 60
Emprunts (5 0/0)	96 75
DU 11 JUILLET	
3 0/0	61 10
4 1/2	87 75
Emprunts (5 0/0)	97 35

ROUBAIX, 11 JUILLET 1874

BULLETIN DU JOUR

M. Berthaud, député du centre gauche, estime que nous n'avons pas eu assez d'émotions parlementaires, assez d'interpellations; aussi a-t-il éprouvé le besoin, hier, de demander à interpellier le ministre sur les termes du message. Il a proposé de fixer la discussion de son interpellation à lundi, mais sur la demande de M. de Cissé, l'interpellation a été remise à l'époque de la discussion des lois constitutionnelles.

MM. de Cissé et de Fourtou ont donné hier des explications à la commission des lois constitutionnelles. Le gouvernement réclame deux Chambres et laisse à la commission le soin de décider si le président devra nommer un tiers ou la moitié des membres du Sénat. Le gouvernement remet également à la commission le soin de décider si le droit de dissolution de la Chambre des Députés sera déféré au président seul ou au président avec le concours de la Chambre haute.

MM. Delsol, Keller, Batbie, Tarteron, Vacherot, Lefebvre-Pontalis, Laboulaye, Paris, Lambert Sainte-Croix et de Venlayon ont pris successivement la parole pour ou contre l'opportunité de la rédaction immédiate d'un projet formulant les désirs du gouvernement. La majorité des orateurs s'est prononcée contre l'opportunité. Cependant la discussion sera reprise aujourd'hui et l'on ne saurait encore conclure. Tout ce que nous pouvons demander à la commission, c'est de hâter ses travaux.

L'Assemblée s'est enfin occupée hier des moyens d'équilibrer le budget. M. Magne a combattu la proposition de M. Wolowski consistant à réduire de 50 millions la somme payée annuellement à la Banque de France.

Le ministre trouve que cette proposition est contraire aux statuts de la Banque, contraire au crédit de l'Etat. Il ne faut pas faire une situation anormale et dangereuse à la Banque; il importe de supprimer le cours forcé et de reprendre le plus tôt possible le paiement en espèces. M. Magne a invoqué en faveur de sa thèse l'opinion de M. Thiers et il repousse une proposition qui est séduisante, sans nul doute, mais qui est dangereuse.

C'est un mauvais moyen d'assurer le crédit de l'Etat que de ne pas payer ses dettes, a dit le ministre, qui s'est déclaré prêt à examiner avec la commission s'il ne serait pas possible de revenir à l'impôt sur le sel, qu'on n'aurait pas dû rejeter. Après une réplique de M.

Wolowski, la suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

Depuis quelques jours, à propos des poursuites qui ont été commencées contre un comité de l'Appel au peuple, qui existerait à Paris, certains journaux annoncent qu'on a découvert une vaste conspiration bonapartiste, et ils font grand bruit des constatations qui auraient été faites par l'instruction.

D'un autre côté, les journaux de l'Appel au peuple soutiennent que les résultats de l'instruction sont complètement négatifs.

Selon la Gazette des Tribunaux toutes ces affirmations sont erronées ou empreintes d'exagérations qui les rendent inexactes.

Hier, le Droit, annonçant qu'un rapport avait été adressé par le parquet à M. le garde des sceaux, prétendait faire connaître les conclusions de ce rapport. Nous avons tout lieu de croire que les informations de ce journal sont erronées.

L'instruction étant actuellement en cours, il convient d'attendre qu'elle soit terminée, pour savoir à quels résultats définitifs elle aboutira.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 10 juillet 1874.
 Le résumé du message qui m'avait été envoyé, hier soir, de Versailles, et qui a paru dans plusieurs journaux, avait un ton plus modéré et plus menaçant que celui qui se trouve dans le texte officiel. Il n'en reste pas moins, dans ce document, cette assertion que l'Assemblée, par son vote du 29 novembre, avait entraîné elle-même sa dissolution. Après ces mots, on lit dans le Journal officiel:

(Réclamations sur quelques bancs à gauche et à droite, applaudissements au centre et sur divers bancs du côté droit.)

On voit donc que parmi les membres de la chambre, il y en a encore un certain nombre qui croient avoir conservé tous leurs droits de souveraineté.

Les journaux républicains et radicaux, notamment la République française et le Journal des Débats, ont assez bon marché de la souveraineté de l'Assemblée, pourvu qu'elle soit sacrifiée à l'établissement de la République. La République française et le Siècle semblent avoir obéi au même mot d'ordre en rédigeant le même article qui interprète le message dans le sens d'un septennat républicain. Ils prétendent, l'un et l'autre, que le maréchal, en réclamant des institutions définies, a voulu désigner la République. Je ne sais où la République française et le Siècle ont pris ces mots: Institutions définies; le message ne parle que d'institutions régulières et ne prononce pas une seule fois le mot de République.

Nous ne pouvons tarder à connaître la véritable pensée du gouvernement, qui a dû communiquer aujourd'hui à la commission des lois constitutionnelles les pouvoirs particuliers qu'il réclame.

M. Casimir Périer, quand il est monté à la tribune pour interpréter le message dans le sens d'un septennat républicain, a été si mal accueilli sur presque tous les bancs de la droite et du centre droit, qu'il est bien permis de croire que sa proposition a peu de

chances d'être adoptée. Ce personnage est de moins en moins pris au sérieux.

Il en est de même de M. Raoul Duval qui a complètement perdu l'influence qu'il exerçait sur la majorité conservatrice.

D'après les communications faites, ce matin, à la commission des lois constitutionnelles, le gouvernement adopte à peu près les bases fixées par la commission au sujet de la proposition Lambert-Sainte-Croix. On pense que la discussion commencera jeudi prochain.

Comme il était facile de s'y attendre, la Bourse, qui aime les coups d'autorité, a été très satisfaite du message. Il y a eu aujourd'hui des affaires énormes. Si le septennat purement Mac-Mahonien est organisé, on s'attend à un grand élan pour la reprise des affaires.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Versailles, le 10 juillet 1874.
 Au milieu des incidents sans nombre qui ont précédé la séance de mercredi, il en est un qui n'a pas été assez mis en lumière. Au moment où les membres de la réunion Colbert délibéraient dans un bureau de la Chambre, le bureau du centre droit vint leur proposer d'attendre au jour commençant ces mots: « L'Assemblée nationale, résolue » à défendre les pouvoirs du maréchal contre » toutes les attaques... » MM. Deppeyre et de Kerdel firent observer alors que ces mots » à défendre contre les attaques » semblaient viser le manifeste de M. le comte de Chambord et que dès lors il serait impossible à eux et à leurs amis d'adhérer cette rédaction. M. le duc d'André-Pasquier, tenant compte de ces scrupules, déclara qu'il était disposé à ne pas parler des attaques, mais, sur l'insistance de MM. de Kerdel et Deppeyre, disant que le seul mot défendre impliquait nécessairement des attaques et constituait une allusion assez claire au manifeste de M. le comte de Chambord, pour que des députés de la droite ne puissent l'accepter, M. le duc Pasquier répondit qu'il transmettrait ces observations à la réunion du centre droit.

« Les furent, en effet, portées par M. Pasquier à la connaissance de ses amis politiques, qui substituèrent alors à leur rédaction première la libellé suivant: « L'Assemblée nationale, résolue » à soutenir énergiquement les pouvoirs du » maréchal... » Or, c'est cette concession considérable, il est bon qu'on le sache, qui a permis aux membres de la réunion Colbert de se rallier à l'ordre du jour du centre droit présenté par M. Paris. Cela n'empêchera pas certains journaux de soutenir que la droite modérée s'est absolument livrée, alors que la vérité est qu'elle a seulement reculé devant les conséquences d'une nouvelle crise ministérielle; mais le 6 juillet, jour de la suspension de l'Union, MM. de Kerdel et Deppeyre, profondément émus de cette mesure, étaient allés demander au maréchal de la retirer; mais malheureusement il était trop tard. Qu'ont fait alors les deux honorables députés et leurs amis? Ont-ils substitué un témoignage de satisfaction à l'expression de leur contentement? pas le moins du monde. Ne reculant pas d'un pas, ils ont déclaré « que la mesure » prise par le gouvernement avait froissé » eux des susceptibilités dignes du respect » de tous et des fidélités qui ne veulent » pas se démentir... »

Seulement, ce blâme une fois exprimé, ils n'ont pas voulu contribuer au renversement du ministère, non-seulement pour ne pas ébranler le pouvoir du maréchal, mais dans la crainte d'exposer le parti royaliste aux colères du pays et de compromettre ainsi les intérêts de la cause dont ils se sont toujours montrés les serviteurs les plus dévoués et les plus intelligents.

La commission des lois constitutionnelles s'est réunie aujourd'hui pour entendre les déclarations des ministres annoncées par le message.

MM. le général de Cissé, vice-président du conseil et de Fourtou, ministre de l'intérieur ont été introduits.

Ce dernier, prenant la parole, a déclaré qu'après avoir pris connaissance du projet voté à la précédente séance, le gouvernement désirerait y voir pesé en principe la substitution du scrutin uninominal et par arondissement au scrutin de liste; il voudrait aussi qu'on déterminât le mode de formation et de nomination de la seconde chambre, faisant observer qu'il conviendrait de donner au chef du pouvoir exécutif une large part dans les nominations; enfin M. de Fourtou a insisté sur la nécessité de donner au maréchal le droit de dissolution, ajoutant que la part de la seconde chambre dans l'exercice de ce droit dépendrait de la manière dont elle serait composée.

Un grand nombre de questions ont été adressées à M. le ministre de l'intérieur qui s'est maintenu avec une grande réserve sur le terrain limité de ses communications.

M. Keller lui ayant demandé si la sommation faite à la commission était destinée à répondre au vote qui avait mis mercredi le ministère en minorité, M. de Fourtou a protesté contre le mot de sommation et contre la pensée de M. Keller. Il a déclaré que le maréchal désirait que l'Assemblée travaillât le plus longtemps possible avec lui au maintien de l'ordre et au bonheur du pays, mais qu'il était prudent de se mettre en mesure de pourvoir à tous les événements et que la communication faite par le gouvernement n'avait pas d'autre but.

Après le départ des ministres, la commission a décidé qu'elle se réunirait demain au commencement de la séance, M. Berthaud a déposé une demande d'interpellation ainsi conçue:

Je demande à interpellier M. le vice-président du conseil sur le point de savoir si, par la lecture du message du 9 juillet, il a entendu, contrairement au vote de la veille, revendiquer pour M. le Président de la République et dénier à l'Assemblée le droit de déterminer le caractère constitutionnel ou simplement législatif de la prorogation du 20 novembre 1873 et notamment s'il a entendu contester que M. le Président de la République n'exerce encore aujourd'hui le pouvoir exécutif que sous l'autorité de l'Assemblée et en restant responsable devant elle conformément aux lois du 31 août 1871 et du 13 mars 1873.

M. Berthaud a demandé qu'on fixât à lundi la discussion de son interpellation.

Le général de Cissé a demandé qu'elle fut renvoyée à la discussion des lois constitutionnelles.

L'Assemblée, à l'unanimité, a voté ce renvoi, seul M. Tassin s'est levé à la contre épreuve.

M. Mathieu-Bodet a été nommé rapporteur général du budget par 13 voix contre 12 données à M. Léon Say et une à M. Gouin.

En ce moment on fait circuler sous le manteau, une caricature assez plaisante; elle représente MM. Léonce de Lavergne et le comte de Montalivet, qui sont tous deux impotants, traînés dans leurs petits fauteuils roulants; au-dessous on lit cette légende:

MM. de Lavergne et de Montalivet courrant après la République.

Il y avait là surtout des petits bourgeois. Dans un groupe formé par trois commères de la salle, on discutait avec enthousiasme des merveilleuses cures du docteur.

Depuis quelques minutes, M. Mathias écoutait, regardait, lorsqu'une nouvelle personne se montra dans la salle. C'était une femme déjà sur le retour, grande et sèche, avec une figure de chouette, l'allure discrète et complaisante, le costume noir, la coiffe et la fraise à l'espagnole.

Lecoq fit un mouvement.

— La duègne! murmura-t-il.

Tous les deux ils s'avançèrent en silence. Puis, celle-ci s'avançant vers celui-là:

— Monsieur vient d'arriver, dit-elle, il n'a pas encore de numéro?

Déjà les choses se pratiquaient comme chez nos grands spécialistes modernes. Le nouveau visiteur ayant affirmativement répondu, la vieille poursuivit:

— Un écu, s'il vous plaît?... Voici le 33...

— Oh!... oh!... fit Lecoq en payant d'avance, je vais en avoir pour bien longtemps...

— Les vingt premiers sont déjà partis, répliqua-t-elle, vous n'êtes plus que le treizième.

— Un numéro qui porte malheur! murmura-t-il en baissant la voix. D'autre part, je suis pressé. Est-ce qu'il n'y aurait pas avec le ciel des accommodements?

— Si fait! répliqua-t-elle sur le même ton, je réserve toujours en poche quelques cartons de faveur... Mais c'est un louis.

— Va pour un louis! conclut Lecoq en tirant sa bourse.

La duègne le considérait avec un sourire, un regard singulier. Flairait-elle en lui l'homme de la police?

« Mais, reprit-elle après avoir encaissé le tribut, je vais avertir mon maître que nous avons là quelqu'un de distinction. Il expédiera les autres. »

Et comme un consultant ressortait du sanctuaire, elle y pénétra pour annoncer celui qui lui succédait: — C'est au 21... Le 21... Quelques autres passèrent et repassèrent promptement dépechés, comme avait promis la gouvernante. Lecoq réfléchissait. Sa défiance était en éveil.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 12 JUILLET 1874.

—14—

ZINGARA

X. — SUR LA PISTE. — (SUITE)

En conséquence, il sollicitait un ordre pour avoir à sa disposition, à sa discrétion tous les agents, tous les soldats dont il pourrait requérir le concours et qu'il voulait sous la main, c'est-à-dire consignés d'avance en divers postes avoisinant le champ de bataille présumable. Invité à les choisir lui-même, il désigna le Louvre, le Châtelet, la maison de ville et les Halles.

— Demandez, lui disait M. de la Reynie, demandez toujours! Il s'agit de satisfaire le roi!

— Il s'agit de sauvegarder mon enfant! répondit Lecoq.

Et lui-même il portait ces différents ordres, afin d'avoir l'assurance qu'ils seraient fidèlement exécutés.

— A propos, lui demanda le lieutenant de police, comme il allait sortir, à propos avez-vous remis à lady Guilford le passeport qu'elle attendait? Je tiens à savoir si elle en est pleinement satisfaite. Une femme charmante. Et nous lui devons des égards.

— J'y repasserais, répondit Mathias. En effet, vers les dix heures, Mathias se présenta de nouveau à l'hôtel de la rue des Lavandières-Sainte-Opportune.

Fritz, le concierge, le conduisit au majordome He. mann, qui parut en avoir gardé souvenir et le laissa comme la veille sous le vestibule pour aller prévenir sa noble maîtresse.

Dans la cour, on voyait deux chariots chargés et recouverts de leur bâche. De plus, une grande chaise de poste également disposée pour un départ prochain.

Hermann, presque aussitôt de retour, déclara dans son baragouin que la comtesse, partant le soir même, ne recevait personne, mais qu'elle était sensible à la courtoisie du lieutenant de police et l'en remerciait.

Mathias se retira, non sans murmurer à part lui:

— Encore des Allemands!

Et, tout pensif, il contourna l'îlot de maisons pour gagner la rue des Orfèvres, dans laquelle il s'engagea.

Cette rue l'attirait.

Nous l'avons dit, abandonnée par ceux dont elle porte encore le nom, elle était devenue le partage des brocanteurs de la pire espèce. Quelques boutiques étaient closes, quelques masures tombaient en ruines. Une seule maison, large, haute, et comme adossée à l'hôtel de lady Guilford, semblait digne d'être l'habitation du docteur Schwartz.

En effet, de même que la veille, on en voyait ressortir des béquillards, des gens à souffreteuse mine.

— Si je prenais une consultation? se dit Lecoq.

Et, feignant la démarche d'un malade, il entra.

La porte, d'ailleurs, était ouverte à tout venant.

Au delà s'étendait un couloir faiblement éclairé par une sorte de mur-frière à barreaux de fer. Les deux murailles avaient l'écartement, l'humidité d'écrits par le fils de Dominique. Sur le premier support de la rampe en chêne poli par un long usage, on voyait, non pas un lion, mais un griffon; au toucher les deux animaux se ressemblaient. L'escalier comptait vingt et une marches, exactement le chiffre relaté par Beppo.

Mais quant à ces deux autres qu'il avait ensuite redescendues, pas la moindre apparence. Il est vrai que de vieilles tapisseries d'Arras masquaient les murs du palier, sur lequel s'ouvrait une seule porte.

Peut-être, derrière les tentures, une seconde issue se dissimulait-elle.

Il y avait donc présomption, mais non pas certitude que ce fût la même maison.

Lecoq, que guidait un sourd bourdonnement, pénétra par la seule voie qui se présentait à lui.

Elle l'introduisit dans une sorte d'antichambre, où, sur des banquettes et des sièges assez délabrés, une dizaine de consultants attendaient leur tour d'audience.

Une place se trouvait libre, à côté de la fenêtre et très en lumière. Les autres malades semblaient avoir préféré l'ombre.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BERTHAUD.

Stance du 10 juillet

La séance est ouverte à 2 heures 40. Le procès-verbal est lu et adopté sans rectification.

M. le président lit plusieurs demandes de congés, qui sont envoyées à la commission compétente.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. le général Charretton, relative aux améliorations à apporter à la situation des sous-officiers de l'armée active.

M. le général Charretton monte à la tribune et combat l'amendement déposé par M. l'amiral Jaurès.

M. Berthaud monte à la tribune. Il demande qu'une commission soit nommée pour examiner le Message présidentiel, qu'il trouve excessif. (Bruit. — Tannin.)

M. Berthaud demande à interpellier le vice-président du conseil sur la question de savoir s'il a eu lieu, contrairement au vote de la veille, l'intention de revendiquer pour le président de la République et de dénier à l'Assemblée le droit de décider si le pouvoir conféré au président de la République par la loi du 20 novembre 1873, a le caractère constituant qu'il avait eu autrefois.

L'orateur demande que la discussion de cette interpellation soit fixée à lundi prochain.

M. le général de Cissé, vice-président du conseil, demande que l'interpellation soit renvoyée à l'époque de la discussion des lois constitutionnelles.

L'Assemblée décide que l'interpellation sera jointe à la discussion des lois constitutionnelles.

Un projet de crédit de 200,000 fr. pour le ministère de la guerre, et d'annulation de même somme sur un autre chapitre, est renvoyé à la demande du ministre de la guerre, à la commission du budget.

L'Assemblée adopte un projet de résolution sur l'emploi du restant en caisse des fonds destinés à la budvété de l'Assemblée.

Est ensuite adopté par 616 voix contre 2, un projet ouvrant au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 200,000 fr. pour les dépenses de l'exposition de Vienne et annulant une somme de 400,000 fr.

Le ministre de l'intérieur dépose un projet relatif aux conseils généraux et départementaux, portant que la prochaine session ordinaire de ces conseils est ajournée jusqu'à ce que les listes électorales soient confectionnées d'après la nouvelle loi et que les élections partielles, pour le renouvellement des conseils, soient ajournées jusqu'à la fin de septembre.

L'Assemblée passe à la discussion du projet de loi relatif à l'établissement d'un décime additionnel à diverses contributions indirectes et de la proposition de M. Wolowski relative au budget 1875.

La commission propose à l'Assemblée d'inviter le ministre des finances à négocier avec la Banque de France la réduction du remboursement annuel à une somme qui ne pourra être inférieure à 150 millions de francs.

M. Bonnet combat cette proposition en se plaçant au point de vue de la défense nationale.

M. Magne combat la proposition de M. Wolowski comme contraire aux statuts de la Banque et au crédit de l'Etat.

L'orateur déclare qu'il met de côté toute arrière-pensée politique.

Il s'attache à démontrer que l'on veut faire